



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements d'accueil

Question écrite n° 97158

### Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le dysfonctionnement qui lui a été signalé dans son département concernant l'insuffisance de personnels formés indispensables aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). En effet il n'existe légalement que deux métiers de base dans les EHPAD, hors médecin et infirmier, qui sont les agents hospitaliers et les aides soignantes ou aides médico-psychologiques (AMP). Or les promotions pour ces métiers sont insuffisantes en nombre et sont presque toutes absorbées par les établissements hospitaliers. Aujourd'hui la réglementation ne permet pas aux EHPAD de recruter certains professionnels qui travaillent pourtant auprès des personnes âgées, comme les auxiliaires de vie. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour remédier à ce manque de personnel formé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Issindou](#)

**Circonscription :** Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97158

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 2010, page 13906

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)